



**SYNERGIE
HUISSIERS13**

75, Rue M.Berthelot - Antélios F 13290
AIX-EN-PCE

Huissiers de Justice associés

Alain COUDERT Michel DUCOS
René SIMEONE Anaïs SABATIER
Xavier TITTON Frédéric ARLAUD
Didier AUBERT Stéphanie TERRIER
Yannick SIMEONE Philippe RAOUX
Romuald ASSOUS Laura NGUYEN

Huissier salarié

Patrick BIANCHI

Référence à rappeler : 50 / 2750509

Responsable : LNGA

Téléphone: 04.91.54.25.19

Fax : 04.91.54.81.51

Mail : contact@synergiehuissiers13.fr

Site internet :

<https://www.synergie-huissiers-13.fr>

**Société civile professionnelle
Multi-Offices d'Huissiers de Justice**

(Siège social) 21 rue Bonnefoy 13006
MARSEILLE

22 avenue du Peymian 13600
LA CIOTAT

ZA Les Milles – Antélios Bât. F
75, rue Marcellin Berthelot 13290
AIX-EN-PROVENCE

2 rue de l'Ancien Collège 13150
TARASCON

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

**ACTE
D'HUISSIER
DE JUSTICE**

COPIE

Paiement CB sécurisé en ligne :
<https://www.jepaieparcarte.com/0196>

Crédit Agricole de Provence
IBAN: FR761130600934811493926109
BIC: AGRIFRPP813

Emol. Art R444-3 C Com.....219.16
Emolument complémentaire...mémoire
Transp. Art A.444-487.67
Total H.T.226.83
Total TVA45.37
Affr. Art A.444-48(1).....2.00
Total Eurs TTC.....274.20

**PROCES VERBAL DESCRIPTIF A FIN DE SAISIE
IMMOBILIERE**

Articles R.322-1 à 3 du Code des procédures civiles d'exécution

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE VINGT ET UN DÉCEMBRE

A LA REQUETE DE :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, société coopérative à capital et personnel variables, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence (13) sous le n° B 381 976 448, ayant son siège social 25, Chemin des Trois Cyprès à 13097 AIX-EN-PROVENCE, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice y demeurant,

Nous, Maître Laura NGUYEN Huissier de Justice Associé au sein de la S.C.P. SYNERGIE HUISSIERS 13, société civile professionnelle Multi-Offices d'Huissiers de justice Associés, ayant son siège social 21 rue Bonnefoy 13006 MARSEILLE, un office à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13290), ZA Les Milles - Antélios Bât. F - 75, rue Marcellin Berthelot, un office à la résidence de TARASCON (13150), 2 rue de l'Ancien Collège, et un bureau secondaire à LA CIOTAT (13600), 22 avenue du Peymian, agissant par l'un d'eux soussigné,

AGISSANT EN VERTU :

- D'un jugement rendu par la première chambre B du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX EN PROVENCE du 4 Novembre 2019, préalablement signifié en date du 5 Décembre 2019, définitif suivant certificat de non-appel en date du 7 Janvier 2020.
- D'une hypothèque judiciaire définitive publiée au 1^{er} Bureau du Service de la publicité foncière d'AIX EN PROVENCE, le 27 Janvier 2020, Volume 2020 V651, se substituant une hypothèque judiciaire provisoire publiée audit bureau le 08 Janvier 2019, Volume 2019 V 44.

Et des articles R322-1 à R322-3 du Code des Procédures civiles d'Exécution

Et en suite d'un commandement de payer à fin de saisie immobilière précédemment signifié à Monsieur

et demeuré infructueux.

CERTIFIONS ET ATTESTONS :

Nous être transportés, ce jour, sur la commune de LANCON DE PROVENCE (13680), sise Le Vieux Village, Rue Marone.

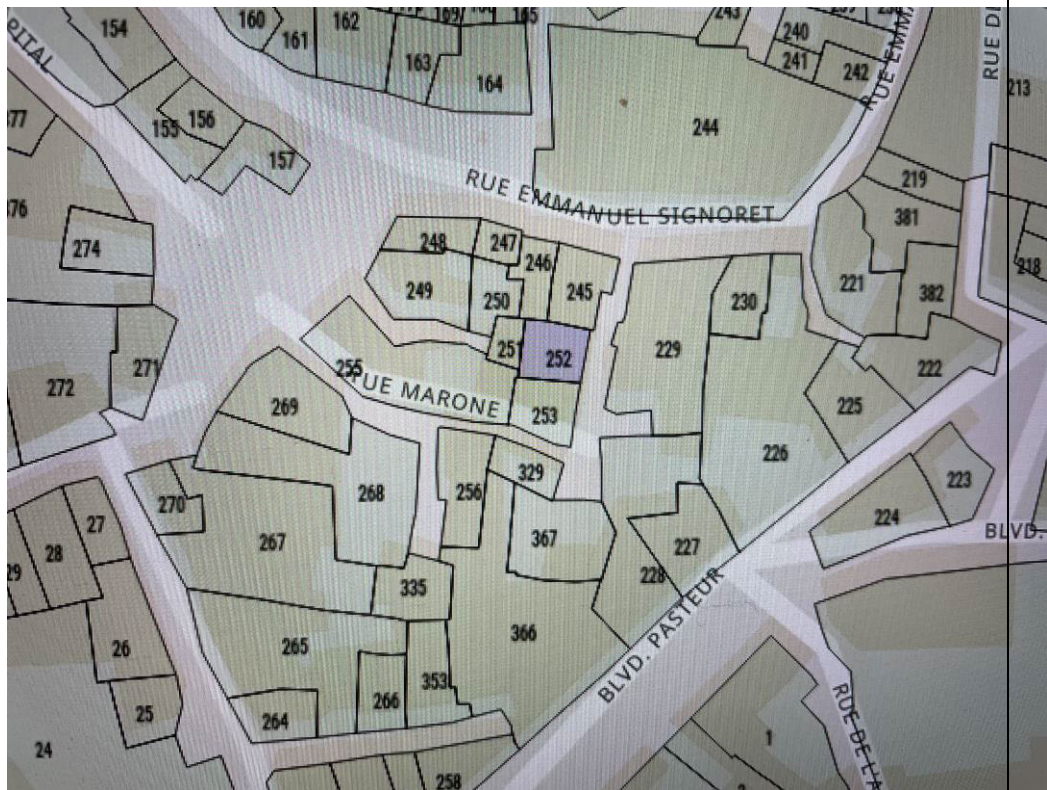
Afin de dresser le descriptif des biens saisis à savoir :

Une parcelle de terrain à bâtir non viabilisée, sur la commune de LANCON DE PROVENCE (13680), sise Le Vieux Village, Rue Marone, cadastrée dite commune Section AA n°252 pour une contenance de 0 ha 0 à 51ca, relatif à la procédure de saisie immobilière poursuivie à l'encontre de Monsieur [REDACTED] demeurant Résidence La Petite Garrigue Immeuble La Tourterelle 13127 VITROLLES

DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION

La parcelle est située sur la commune de LANCON DE PROVENCE (13680), dans le département des Bouches du Rhône, dans le Vieux Village, Rue Marone, à proximité de l'Eglise.

La parcelle est cadastrée Section AA n°252, pour une contenance de 0 ha 0 a 51 ca, soit 51 m2.



La Rue Marone est piétonne.

L'entrée de la parcelle se fait par une porte en bois. A gauche de la porte se trouve une seconde ouverture, sur laquelle est partiellement fixée une planche en bois.

Nous pénétrons sur la parcelle. La parcelle est délimitée par des murs en pierre.

Nous constatons que du matériel est entreposé, sur la parcelle :

- Planches de bois
- Table en bois
- Echelles
- Agglos
- Ferraille
- Planches métalliques

- Pierres
- Brouettes
- Outillage divers

En partie haute droite, une partie du mur en pierre a été détruite. Au nord de la parcelle, nous notons une ouverture donnant sur un chemin de pierre desservant la parcelle n°251 et conduisant à l'impasse du Clocher.

Dossier n°2750509 Photo n°1



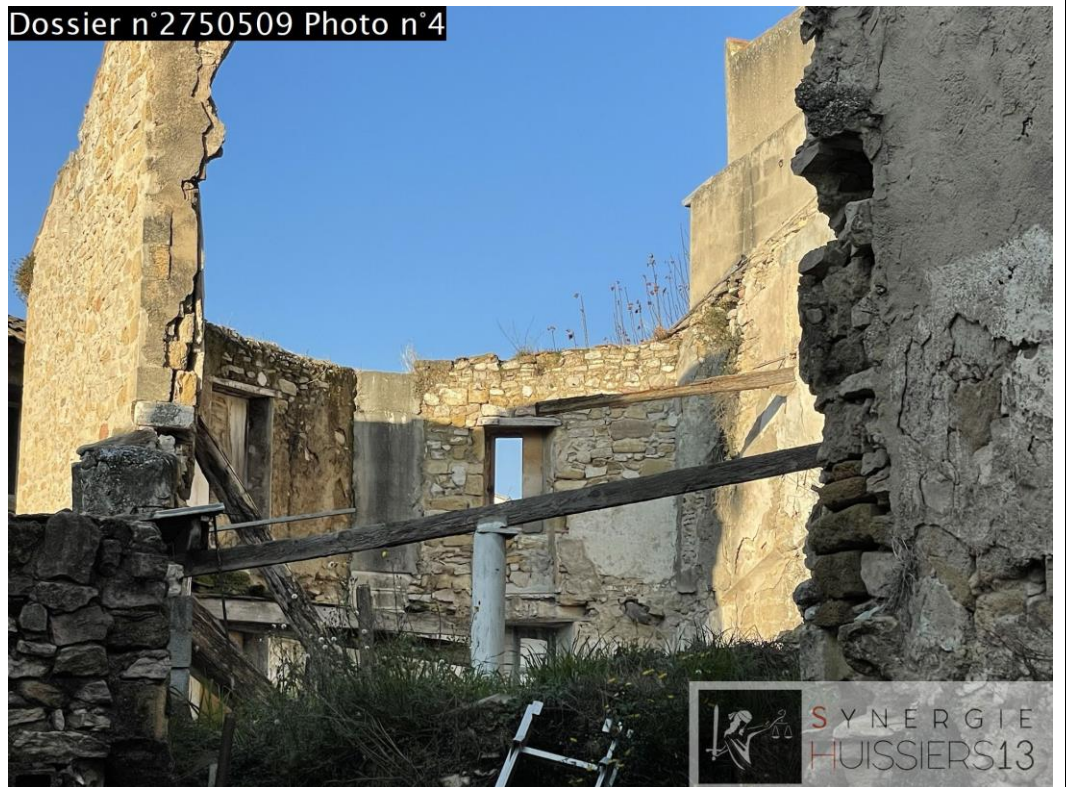
Dossier n°2750509 Photo n°2



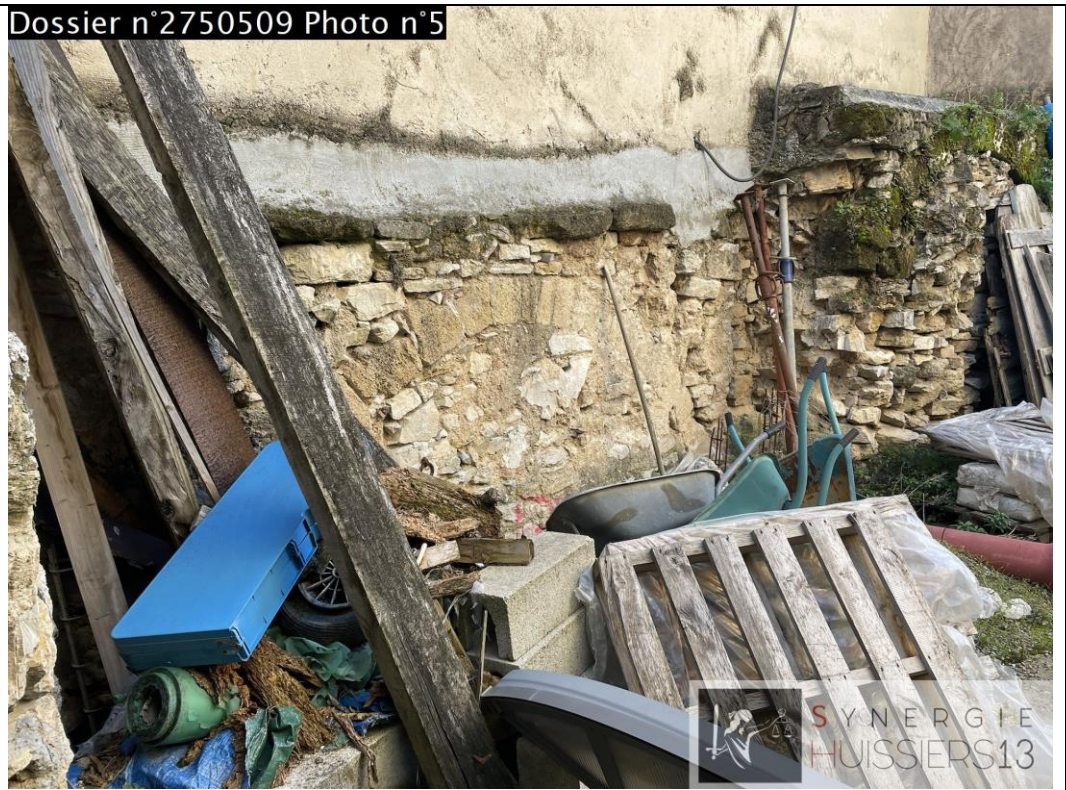
Dossier n°2750509 Photo n°3



Dossier n°2750509 Photo n°4



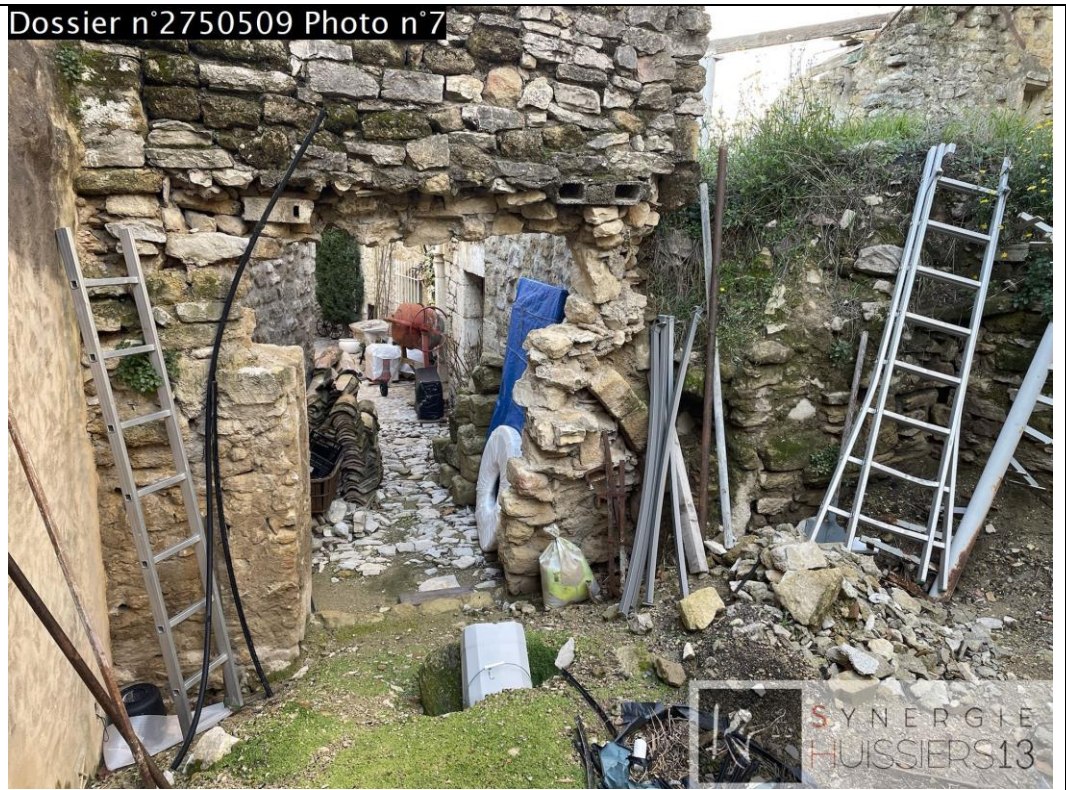
Dossier n°2750509 Photo n°5



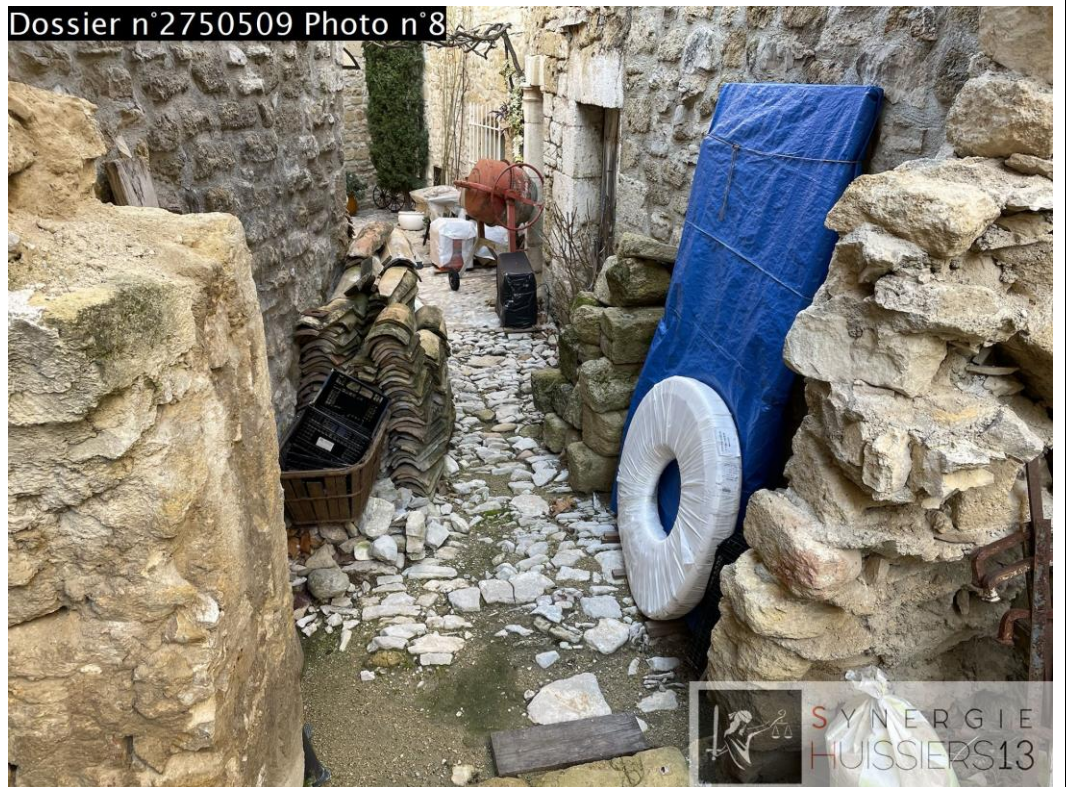
Dossier n°2750509 Photo n°6



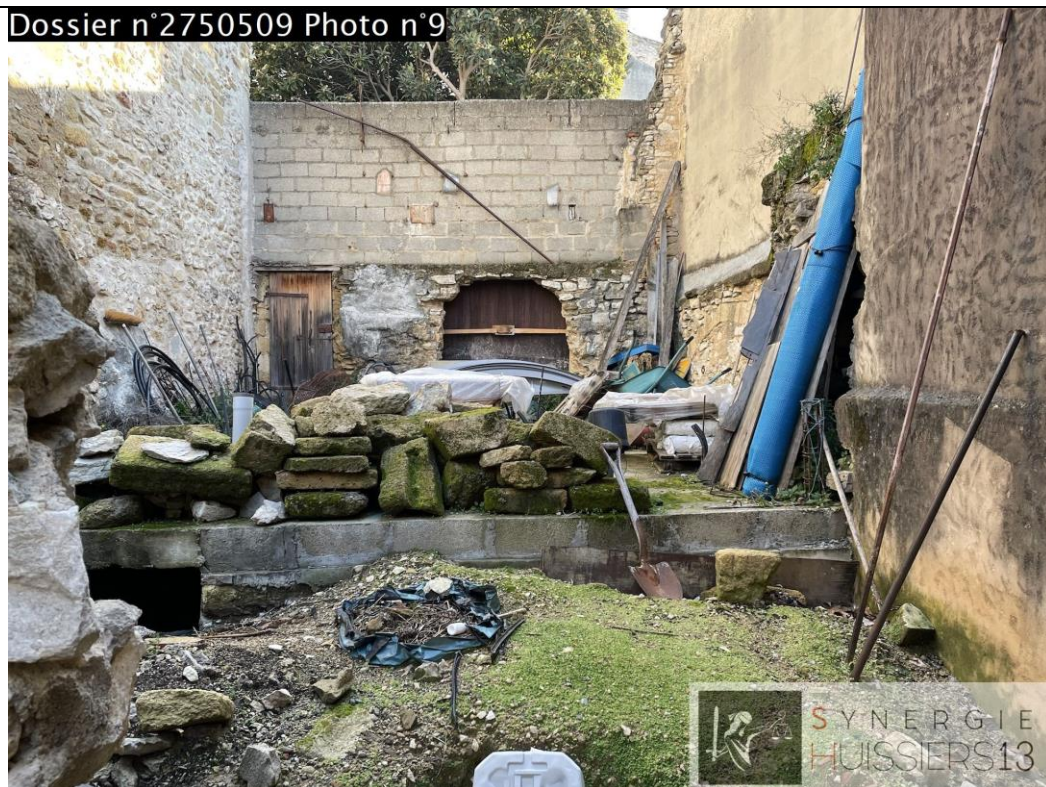
Dossier n°2750509 Photo n°7



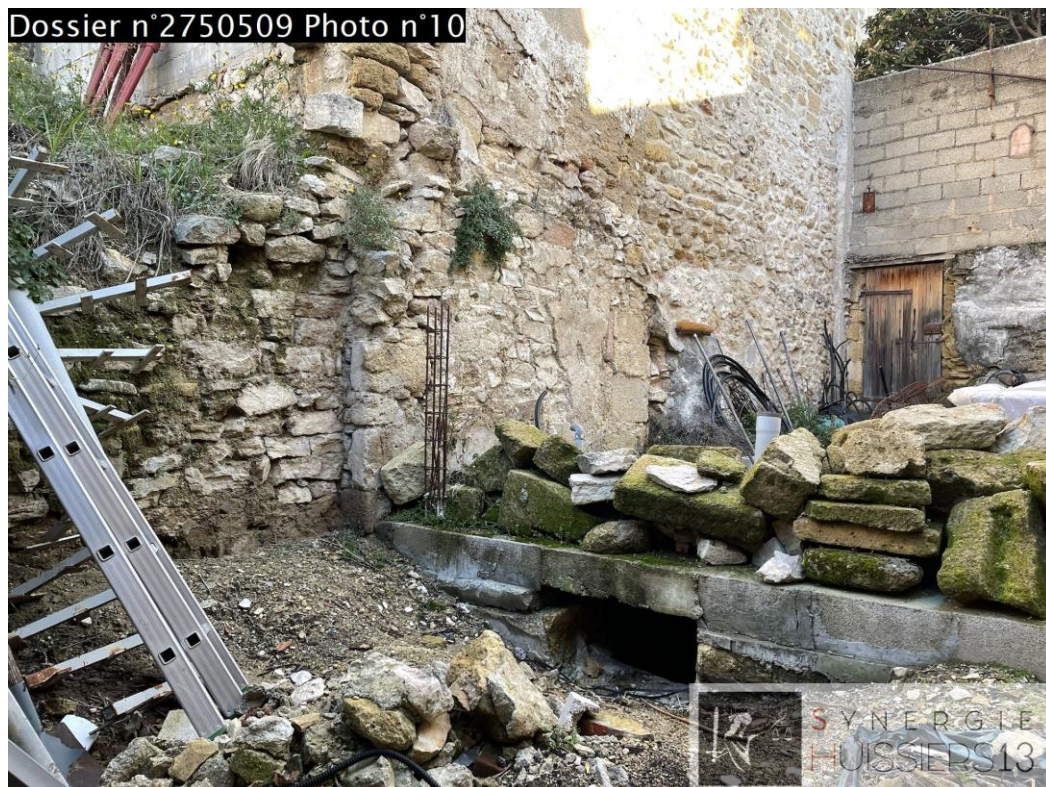
Dossier n°2750509 Photo n°8



Dossier n°2750509 Photo n°9



Dossier n°2750509 Photo n°10



Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif.

Maître Laura NGUYEN

